

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 9 juin 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 DAC 547 Subventions (326.000 euros) à 4 associations au titre de l'éducation à l'image et au cinéma, conventions et avenants à convention.

Madame Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2020 DAC 669 en date des 15, 16, et 17 décembre 2020 ;

Vu les conventions relatives à l'attribution d'acomptes au titre de 2021 aux associations Cinémas Indépendants Parisiens et Enfances au cinéma, approuvées par la délibération 2020 DAC 669 en date des 15, 16, et 17 décembre 2020 ;

Vu le projet de délibération en date du 18 mai 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations Cinémas Indépendants Parisiens, Enfances au Cinéma, Tribudom, Cinélangues, la signature d'une convention avec l'association Tribudom et l'association Cinélangues et de 2 avenants à convention avec les associations Cinémas Indépendants Parisiens et Enfances au cinéma ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 121.000 euros, destinée à soutenir le développement de Collèges au cinéma, Enfance de l'art et Expériences de cinéma pour l'année scolaire 2020/2021, est attribuée à l'association Les Cinémas Indépendants Parisiens, 135, rue Saint-Martin 75004 Paris, soit un complément de 60.500 euros après déduction de l'acompte déjà versé. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à convention, dont le texte est joint à la présente délibération, relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Les Cinémas indépendants parisiens. 22061 ; 2021_03846

Article 2 : Une subvention de 181.000 euros, destinée à soutenir le développement des dispositifs d'éducation au cinéma Ecole et cinéma et Mon premier cinéma pour l'année scolaire 2020/2021, est attribuée à l'association Enfances au cinéma 34, avenue du Général Leclerc 75014 Paris, soit un complément de 90.500 euros après déduction de l'acompte déjà versé. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à convention, dont le texte est joint à la présente délibération, relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Enfances au cinéma. 20942 ; 2021_02704

Article 3 : Une subvention de fonctionnement de 19.000 euros est attribuée à l'association Tribudom, 52, rue Jean Pierre Timbaud 75011 Paris. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 19.000 euros à l'association Tribudom, destinée à soutenir ses projets d'éducation à l'image. 18464 ; 2021_04141

Article 4 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros est attribuée à l'association Cinélangues, 14, rue Etex 75018 Paris. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros à l'association Cinélangues, afin qu'elle développe son action d'éducation au cinéma et d'apprentissage des langues. 33801 ; 2021_04166

Article 5 : La dépense correspondante, d'un montant de 326.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO